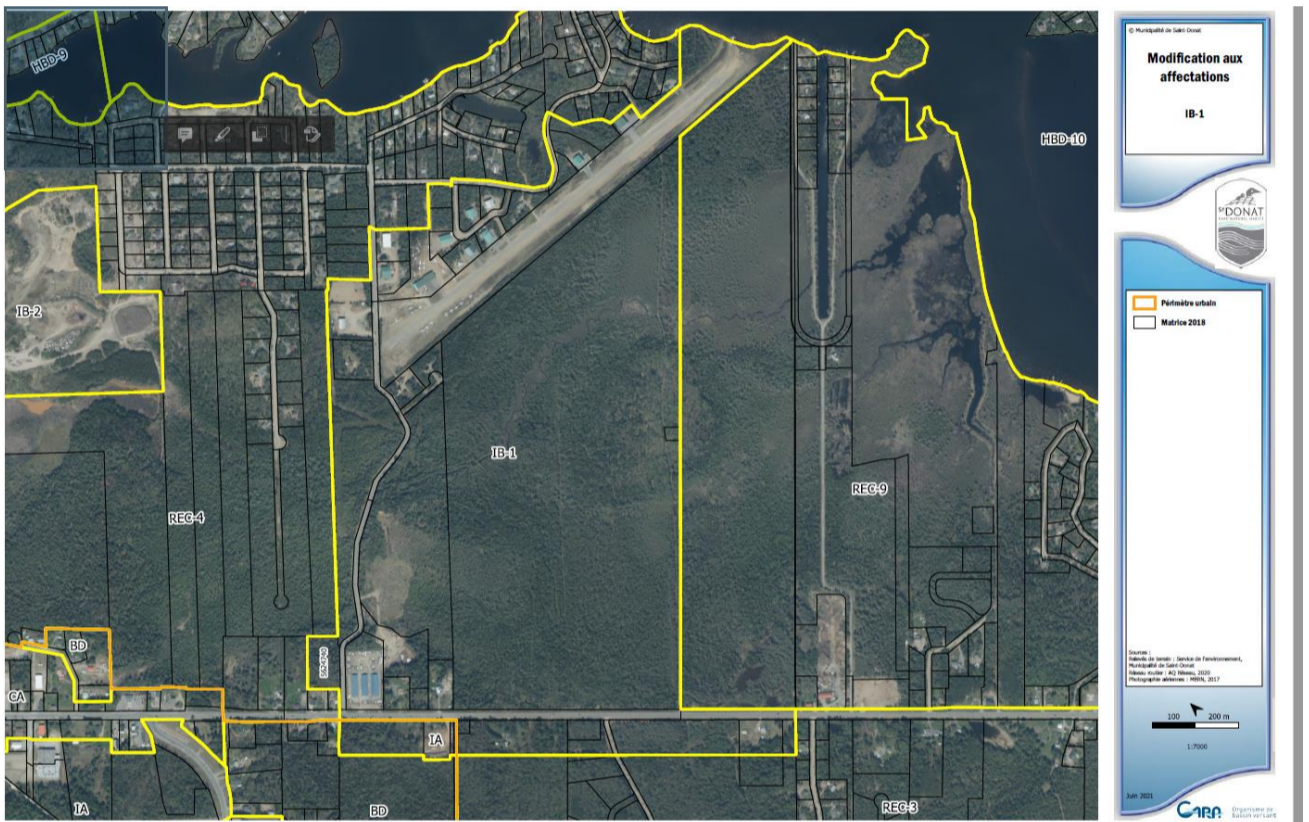




Aux personnes concernées par un règlement modifiant le Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau des circonscriptions des affectations du sol récréative (REC-4) et industrielle (IB) situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que :

1. **lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 21-1108 modifiant le Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau des circonscriptions des affectations du sol récréative (REC-4) et industrielle (IB) situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.*



2. Une **assemblée de consultation publique aura lieu le 13 septembre 2021 à 18h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer;
3. le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
4. le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à http://www.saint-donat.ca/citoyens/Consultation_publicue.cfm

Fait à Saint-Donat ce 20 août 2021

Matthieu Renaud
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Matthieu Renaud directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 20 août 2021, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 août 2021

Matthieu Renaud
Directeur général
Secrétaire-trésorier